

CoPil 2

Compte rendu réunion du 02 juillet 2014

Présents	Absents
<ul style="list-style-type: none">- Jean Le Viol- Michel Plucinski- Virginie Foutel- Mickaël Kerneis- Pascal Prigent- Yves Rosmorduc (supp. V. Foutel)	<ul style="list-style-type: none">- Geneviève Tanguy

Pièce(s) jointe(s) : /

Le Comité de Pilotage de l'Agenda 21 s'est réuni le 02 juillet 2014 à la mairie de Saint-Ségal. La réunion avait pour objectif de statuer sur l'éventuelle intervention du CPIE dans le cadre des réunions publiques prévues en septembre/octobre et de faire un point budgétaire de la démarche.

PARTIE 1. L'organisation des réunions publiques

- Rencontre avec le CPIE

Le vendredi 6 juin, Messieurs Plucinski et Le Viol ont rencontré Thierry Abaléa et Erwan Person, intervenants du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). Ces derniers, ont proposé d'organiser, d'animer et de faire les comptes rendus de quatre réunions publiques thématiques (560 euros par prestation). Ils proposent aussi d'intervenir lors d'un CoPil après les réunions publiques pour faire un retour aux élus (100 euros).

Concernant cette intervention Madame Foutel propose avant de donner toute réponse de la part du CoPil au CPIE, de rentrer en contact avec Monsieur Bruno Le Men chargé de mission Développement Durable au Conseil Général du finistère (CG29). Son poste et sa position au CG29 font de lui un interlocuteur privilégié des communautés de communes (et communes) lorsqu'elles décident de se lancer dans une démarche A21. A savoir maintenant si son rôle est d'apporter un soutien technique et pratique ou simplement de superviser la bonne marche de la réalisation de l'A21. C'est pourquoi un RDV entre Monsieur Le Men et le CoPil est à prévoir.

- La réunion avec le PNRA

Messieurs Plucinski et Keller ont pris contact avec Monsieur Barraud Directeur du Parc Naturel Régional d'Armorique pour prévoir une rencontre. Nous attendons donc un retour de sa part.

PARTIE 2. Point budgétaire de la démarche A21

- Le Budget A21 2014

Il n'y a pas eu de remarques particulières concernant le budget prévu pour l'année 2014.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Mise en place d'un agenda 21 (ingénierie)			
Travaux d'édition (plaquettes d'information et panneaux pédagogiques)	5 000,00 €	Conseil Général (30% des dépenses subventionnelles)	1 500,00€
		Etat (DREAL 15 % des dépenses subventionnables,)	750,00€
		Autofinancement	2 750,00€
TOTAL	5000,00€	TOTAL	5000,00€

- La proposition du CPIE

Prestations Proposées	Coût	A21 CCAM	Total	RECETTES	MONTANT
Organisation Préparation Animation Compte Rendu des réunions publiques	560€ par RP	4 réunions thématiques (1 par commune)	2 240,00€	CG29 DREAL	702,00€ 351,00€
Participation au CoPil A21	100€ par participation	1 réunion après les RP	100€	Autofinancement	1 287,00€
TOTAL			2 340,00€	TOTAL	2340,00€

Les élus choisissent d'attendre les différentes rencontres prévues avec des acteurs locaux du développement durable (CG29, PNRA etc.) avant d'envisager une suite avec le CPIE.

PARTIE 3. Autres questions

- Partage des comptes rendus de CoPil

Les comptes rendus (CR) sont envoyés aux membres du CoPil qui se chargent de les redistribuer aux personnes intéressées et concernées. Pour la commune de Pont-de-Buis-Lès-Quimerch, les CR sont ainsi partagés avec la Commission Développement Durable.

- Thématiques des réunions publiques et des CoTech

Les thématiques retenues sont les suivantes (elles restent soumises à d'éventuels changements au cours de la démarche) :

- Proposition de thématiques et de sous thématiques à aborder lors des réunions du CoTech :

A. LES ACTIVITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

- a. Le tourisme durable et la promotion du territoire
- b. L'industrie et ses retombées à l'échelle de la CCAM et au-delà
- c. L'agriculture, quelle place lui donner sur un territoire comme celui de la CCAM ?

B. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'HABITAT

- a. La précarité énergétique : problématique et enjeux à la fois
- b. L'habitat et la mobilité: un effet carrefour à double tranchant

C. L'ACTION SOCIALE ET LES POPULATIONS VULNERABLES

- a. Comment favoriser la cohabitation intergénérationnelle ?
- b. Les populations les plus modestes et leurs conditions de vie sur le territoire ?
- c. La maison de santé : son rayonnement deux ans après sa construction

D. ENVIRONNEMENT, PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DU CADRE DE VIE

- a. Le territoire et les risques industriels et de pollution
- b. La préservation de l'environnement lorsque l'on fait partie d'un PNR

c. Quels aménagements pour quels paysages ?

- Le site internet

L'adresse du site est la suivante : www.agenda21-ccam.weebly.com

Le site est en cours d'élaboration, mais il est déjà en ligne. Des modifications peuvent donc être faites sur toute demande d'un membre du CoPil. De plus, les communes peuvent dès à présent mettre un lien sur leur site web pour le promouvoir.

- Autres points

1. Il est spécifié que les élus membres du CoPil peuvent avoir un(e) suppléant(e). Celui (celle)-ci assistera aux réunions s'il (elle) le souhaite en temps normal et si nécessaire remplacera l'élue(e) dont il (elle) est le (la) suppléant(e).

2. Pascal Prigent soumet l'idée au CoPil de mettre en place des « actions participatives » en faveur du développement durable parallèlement aux réunions publiques. Il est décidé de chercher des exemples de ce type d'actions, ces derniers seront examiner lors de la prochaine réunion.

3. Enfin, dès le commencement de la démarche Agenda 21, des déclinaisons par communes avaient été envisagées. Afin de commencer cette déclinaison il est proposé de mettre en place des CoTech spécifiques aux communes suivant leurs caractéristiques, cette question sera à approfondir au prochain CoPil.